

LE PAIEMENT DE VOTRE LOYER PAR VIREMENT BANCAIRE

Désormais, pour vous permettre d'effectuer un **paiement par virement à partir de votre compte bancaire**, 3F met à votre disposition un IBAN personnel (aussi appelé VIBAN).

Comme son nom l'indique, cet IBAN est **strictement personnel** : il permet de vous garantir que le versement encaissé par 3F vous sera bien attribué sans erreur, même en l'absence de toute autre indication.

Comment cela fonctionne ?

- **Retrouvez la référence de votre IBAN** au verso de votre avis d'échéance ou en ligne dans votre **Espace locataire**.
- **Effectuez votre virement** à partir de votre **application bancaire**.
- Trois jours après la date du virement, votre compte locataire est mis à jour de ce paiement.

C'est un mode de paiement simple, sécurisé et rapide.



Attention !

- Cet IBAN est personnel ; il permet d'identifier votre compte locataire, il ne doit donc pas être communiqué à d'autres personnes.
- 3F vous communiquera ces références uniquement sur votre **avis d'échéance** et, en ligne, dans votre **Espace locataire** : jamais par téléphone, ni par courrier autre que votre quittance.

3F

Groupe ActionLogement